

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La Ville de Montréal franchit deux étapes importantes pour son avenir énergétique durable

MONTRÉAL, le 25 octobre 2023 - Dans le cadre de son [Plan climat 2020-2030](#) et suivant la [consultation sur la Feuille de route vers des bâtiments zéro émission dès 2040](#), la Ville de Montréal dépose ce matin, dans le cadre des travaux du comité exécutif, deux documents importants qui lui permettront de contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuées au chauffage des bâtiments, d'ici 2030. La réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (la Commission) sur la Feuille de route vers des bâtiments zéro émission dès 2040 ainsi que le projet de Règlement sur les émissions de GES des nouveaux bâtiments, tracent le chemin vers un avenir énergétique durable pour Montréal.

Activer la feuille de route montréalaise vers des bâtiments zéro émission

La réponse du comité exécutif à la Commission précise la portée de la Feuille de route. Ce document stratégique jette les fondements nécessaires pour guider la métropole vers une réduction significative des émissions de GES et une sortie graduelle et prévisible des énergies fossiles, tout en tenant compte des besoins de pointe de consommation énergétique et des spécificités du contexte montréalais.

« Dans un contexte où les besoins énergétiques de Montréal sont en croissance et que la métropole doit adapter ses infrastructures face aux changements climatiques, la réponse du comité exécutif à la Commission et le Règlement sur les émissions de GES des nouveaux bâtiments représentent des avancées significatives dans la transition écologique de notre collectivité. La combinaison des sources d'énergie renouvelables qu'offre notre règlement répond à l'urgence climatique, tout en tenant compte des particularités de notre territoire. Il prévoit une gestion efficiente de la pointe hivernale et des émissions polluantes, en

accélérant le déploiement de solutions au bénéfice de la résilience de nos systèmes énergétiques. Nous continuons d'offrir une prévisibilité au secteur du bâtiment et nous l'accompagnons dans cette nécessaire transition, aux côtés de nos partenaires », a déclaré la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

« Pour réussir la transition énergétique, il sera nécessaire de repenser l'utilisation de l'électricité, tout en développant les infrastructures nécessaires pour sa production et son acheminement à notre clientèle. En amont, il faudra faire le maximum en efficacité énergétique et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour gérer la pointe de consommation. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que la Ville s'engage dans la construction de bâtiments performants, qu'elle adhère à la solution biénergie pour les bâtiments existants et qu'elle soutiendra les projets d'évolution de notre réseau électrique sur le territoire de Montréal. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre notre partenariat avec la Ville de Montréal, qui démontre ainsi son ouverture dans les moyens pour atteindre la décarbonation », a souligné Julie Boucher, vice-présidente développement durable, relations avec les communautés et communications d'Hydro-Québec.

S'engager pour la résilience et l'efficacité énergétique

Pour devenir carboneutre d'ici 2050, Montréal doit réduire les émissions de GES des bâtiments, responsables du quart des émissions de la collectivité. À ce titre, chaque nouvelle construction est une occasion à saisir pour éviter d'augmenter les émissions de ce secteur. Comme plusieurs grandes villes en Amérique du Nord, telles que New York et Vancouver, Montréal se dote d'un projet de règlement qui interdira les appareils responsables d'émissions de GES liées au chauffage pour les nouveaux petits bâtiments, et qui exigera que les nouveaux grands bâtiments soient décarbonés. Ce nouvel outil réglementaire permettra de cesser d'ajouter de nouvelles sources d'émissions de GES dans les bâtiments neufs.

Ayant à cœur l'exemplarité, comme annoncé dans l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture, la Ville appliquera également ce règlement aux nouveaux bâtiments municipaux. La conjugaison de durabilité et d'innovation qui guide cette approche contribuera directement à la qualité de nos milieux de vie et à la réussite de la transition écologique et sociale.

Mobiliser les partenaires pour un avenir énergétique durable

« Montréal réaffirme son leadership dans la transition écologique. Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement et les distributeurs énergétiques sur ce dossier

crucial. Les programmes d'aide en efficacité énergétique proposés par ces partenaires, dont Hilo et la tarification dynamique, l'enveloppe du bâtiment ou le couplage avec d'autres énergies renouvelables, joueront un rôle actif dans la gestion de la consommation énergétique et contribueront à la réduction des besoins futurs. Dès aujourd'hui, Montréal franchit des étapes importantes en vue de devenir une métropole résiliente et résolument engagée dans l'efficacité énergétique du territoire. La Ville invite tous les acteurs concernés à se joindre à cet effort collectif pour bâtir un avenir énergétique durable », a affirmé la responsable de la transition écologique et de l'environnement au comité exécutif de la Ville de Montréal, Marie-Andrée Mauger.

« C'est un grand jour pour la décarbonation des bâtiments au Québec, et nous saluons le leadership dont fait preuve la Ville de Montréal. Nous assurons la Ville de notre entière collaboration dans la mise en œuvre de la feuille de route, qui permettra de réduire concrètement les émissions de gaz à effet de serre à l'heure de l'urgence climatique. Avec la réglementation des émissions des nouveaux bâtiments, Montréal adopte une approche qui crée un environnement propice à accélérer le déploiement de solutions de gestion de la pointe, comme les accumulateurs thermiques, et c'est une excellente nouvelle pour notre économie et notre environnement », a souligné l'analyste en régulation économique de l'énergie pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE), Jean-Pierre Finet.

« Nous partageons le même objectif de carboneutralité dans le secteur des bâtiments et cela passe notamment par une diminution significative de la consommation d'énergie fossile. Il est primordial de pouvoir compter sur des solutions énergétiques diversifiées et complémentaires, permettant non seulement d'assurer la résilience de notre système énergétique, mais qui auront aussi un maximum d'impact sur la réduction des émissions de GES des bâtiments, en plus de gérer efficacement les périodes de pointe énergétique. Avec son règlement visant les futures constructions, qui tient compte de la particularité des grands bâtiments, où il sera possible d'avoir recours au gaz de source renouvelable, notamment en biénergie, la Ville de Montréal présente une solution équilibrée, mais qui ne sera pas sans défi. Cet encadrement est d'ailleurs cohérent avec l'engagement d'Énergir à ce que tout nouveau raccordement à son réseau, à l'exception des bâtiments à vocation industrielle, doive être 100 % renouvelable, et ce, dès le printemps 2024. La transition énergétique juste passe tout d'abord par la collaboration des différents acteurs et municipalités et Énergir est pleinement engagée à les accompagner pour assurer la mise en œuvre de celle-ci », a ajouté Stéphanie Trudeau, vice-présidente exécutive, Québec, Énergir.

Le règlement s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2024 pour les nouveaux petits bâtiments (au sens du Code de construction) et à compter du 1^{er} avril 2025 pour les nouveaux plus grands bâtiments, tel que précisé dans la fiche technique disponible sur la [page montreal.ca de la feuille de route bâtiments zéro émission](#). Plusieurs approches et technologies sont disponibles pour permettre l'application du règlement et réaliser des bâtiments performants et sont déjà appliquées dans de nombreux nouveaux bâtiments.

-30-

Source :

Béatrice Saulnier-Yelle

Attachée de presse

Cabinet de la mairesse et du comité exécutif de Montréal

438 354-8017

beatrice.saulnier-yelle@montreal.ca

Renseignements :

Relations médias

Ville de Montréal

relationsmedias@montreal.ca